



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Remplace la date : 13 mars 2017

Date de révision : 28 Avr 2023

Version : 2.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom de l'étiquette du produit	Natural Fibre Prespray
Autres moyens d'identification	
UPC Code(s)	Sans objet
Code du produit	2624-0301
Synonymes	Esteam Fibre naturelle Prespray

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	Prespray de tapis de fibre naturelle.
Utilisations déconseillées	Suivez les instructions de l'étiquette. Non recommandé pour toute utilisation, sauf l'utilisation prévue.

Coordonnées du fournisseur

Adresse du fournisseur	Adresse du fabricant
Systèmes de nettoyage Esteam 1-3680, promenade Odyssey Mississauga (Ont.) L5M 0Y9 Canada	AramSCO Inc. 4282 Sud 590 Ouest Salt Lake City, UT 84123 États-Unis

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone de l'entreprise	1-800-767-6933
Numéro de téléphone d'urgence de l'entreprise	États-Unis : 1-800-535-5053 (INFOTRAC – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7) International : 1-352-323-3500 (INFOTRAC – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)
Téléphone d'urgence	Antipoison 1-800-222-1222 (24 heures)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication des dangers de l'OSHA de 2012 (29 CFR 1910.1200)

Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

Éléments de l'étiquette du SGH, y compris les mises en garde

Vue d'ensemble des situations d'

Le produit ne contient aucune substance qui, à leur concentration donnée, sont considérées comme dangereuses pour la santé.

Aucun pictogramme SGH n'est requis.

Apparence	Liquide clair	État physique	Liquide	Odeur	Agrumes
------------------	---------------	----------------------	---------	--------------	---------

Mises en garde - Prévention

Aucune.

Conseils de mise en garde - Réponse

Aucune.

Mises en garde - Entreposage

Conserver dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Restez au frais. Magasin enfermé.

Mises en garde - Élimination

Jeter le contenu ou le contenant à une usine d'élimination des déchets approuvée

Dangers non classés ailleurs (HNOC)**Autres renseignements**

- Mise en garde
- Peut être nocif en cas d'ingestion
- Peut causer une irritation des yeux
- Ne pas respirer de brume ou de pulvérisation
- Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements
- Porter des gants de protection et des lunettes de protection
- SI DANS LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage
- SI SUR LA PEAU: Laver avec beaucoup de savon et d'eau
- Obtenez des conseils médicaux si vous ne vous sentez pas bien
- Si une irritation de la peau se produit: Obtenez un avis médical

Dangers généraux

Tenir hors de la portée des enfants

Veuillez consulter la section 11. Renseignements toxicologiques pour plus d'information

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	CAS-Non	Poids %	Secret commercial
Triethanolammonium sulfonate de dodécylbenzène	27323-41-7	3-7	*
2-butoxyéthanol	111-76-2	1-5	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme secret commercial

4. MESURES DE PREMIERS SOINS**Mesures de premiers soins pour différentes voies d'exposition****Conseils généraux**

Si les symptômes persistent, appelez un médecin. Ne respirez pas de poussière/ fumée / gaz / brume / vapeurs / pulvérisation. Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements.

Contact visuel

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirez toutes les lentilles cornéennes et continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Gardez les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

Contact avec la peau

Rincer à l'eau tiède qui coule doucement pendant 5 minutes.

Toxique - Inhalation

Passez à l'air frais. Obtenez des conseils ou des soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien ou si vous êtes préoccupé.

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau. Obtenez des conseils ou des soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien ou si vous êtes préoccupé. NE PAS provoquer de vomissements à moins que le personnel médical ne vous le lui ait demandé.

Protection des secouristes

Utilisez de l'équipement de protection individuelle.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés**Principaux symptômes**

Aucune information disponible.

Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaires, si nécessaire**Notes à l'intention du médecin** Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agent extincteur approprié

Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement.

Support d'extinction inapproprié ATTENTION : L'utilisation de la pulvérisation d'eau dans la lutte contre le feu peut être inefficace.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique

Ne brûle pas.

Produits de combustion dangereux Aucune information disponible.

Données sur les explosions

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucune.

Sensibilité à la décharge statique Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome pression-demande, MSHA / NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Assurer une ventilation adéquate.

Conseils aux intervenants d'urgence Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Voir la section 12 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'écologie. Ne jetez pas dans les eaux de surface ou le réseau d'égouts sanitaires. Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire.

Méthodes de nettoyage Utilisez de l'équipement de protection individuelle. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Prendre mécaniquement, en plaçant dans des conteneurs appropriés pour l'élimination. Évitez la formation de poussières. Nettoyez soigneusement la surface contaminée.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Conseils sur la manipulation sécuritaire Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Portez de l'équipement de protection individuelle. Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne respirez pas de vapeurs ou ne vaporisez pas de brouillard. Ne mangez pas, ne buvez pas ou ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Mesures techniques/Conditions de stockage Gardez le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants. Conserver dans un contenant étiqueté. Gardez le récipient hermétiquement fermé.

Matériau d'emballage Gardez le produit dans l'emballage le produit est initialement vendu dans.

Produits incompatibles Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Lignes directrices sur l'exposition Ce produit ne contient pas de matières dangereuses avec des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation spécifiques à la région.

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
2-butoxyéthanol 111-76-2	TWA 20 ppm	TWA 50 ppm TWA 240 mg/m3	IDLH 700 ppm

NIOSH IDLH : Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé

Autres lignes directrices sur l'exposition Limites annulées révoquées par la décision de la Cour d'appel dans l'affaire AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Contrôles d'ingénierie appropriés

Mesures d'ingénierie
Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

- Protection des yeux et du visage** Lunettes de sécurité bien ajustées. Écrans faciaux.
- Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection spécial n'est requis.
- Protection respiratoire** Si les limites d'exposition sont dépassées ou s'il y a irritation, une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA devrait être portée. Des respirateurs à air alimentés par pression positive peuvent être nécessaires pour les concentrations élevées de contaminants dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en vigueur.

Mesures d'hygiène

Assurer le nettoyage régulier de l'équipement, de l'aire de travail et des vêtements. Ne mangez pas, ne buvez pas ou ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Odeur	Agrumes
Apparence	Liquide clair	Seuil d'odeur	Aucune information disponible

Couleur Incolore

Biens immobiliers

	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	7.5	
Point de fusion	0°C / 32°F	
Point d'ébullition/plage d'ébullition	Aucune information disponible	
Point d'éclair	Aucune information disponible	
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	Aucune information disponible	
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
Gravité spécifique	1.013	Eau = 1
Solubilité dans l'eau	Complètement dans l'eau	

Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible
Température d'auto-alignement	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	Aucune information disponible
Viscosité, dynamique	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés oxydantes	Aucune information disponible

Autres renseignements

Point d'adoucissement	Aucune information disponible
Poids moléculaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
VALEUR DE DENSITÉ	Aucune information disponible
VALEUR DE LA MASSE VOLUMIQUE APPARENTE	Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité****Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans le cadre d'un traitement normal

Polymérisation dangereuse

Aucun dans le cadre d'un traitement normal.

Conditions à éviter

Extrêmes de température et d'ensoleillement direct. Exposition prolongée à des températures élevées.

Matériaux incompatibles

Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis

Produits de décomposition dangereux

Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**Information sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit****Toxique - Inhalation**

Évitez de respirer des vapeurs ou des brumes. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Contact visuel

Évitez tout contact avec les yeux. Irritant pour les yeux.

Contact avec la peau

Évitez tout contact avec la peau. Irritant pour la peau. Un contact prolongé peut causer des rougeurs et de l'irritation.

Ingestion

Ne goûtez pas et n'avalez pas. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Nom chimique	DT1 par voie orale ⁵⁰	DT50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
2-butoxyéthanol 111-76-2	= 470 mg/kg (RAT)	= 220 mg/kg (lapin)	= 450 ppm (rat) 4 h
Triethanolammonium sulfonate de dodécylbenzène 27323-41-7	= 1653 mg/kg (RAT)	> 4199 mg/kg (lapin)	-

Information sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets retardés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Corrosion/irritation de la peau Pas un irritant pour la peau.
Dommages/irritation des yeux Peut causer une irritation très légère basée sur les informations pour les produits chimiques étroitement liés.
Sensibilisation Pas un sensibilisant cutané. Pas un sensibilisant respiratoire.
Mutagenicité des cellules germinales Aucune information disponible.
Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque organisme a inscrit un ingrédient comme cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP
Aucune	-	-	-

OSHA (Occupational Safety and Health Administration of the US Department of Labor)

X - Présent

CIRC : (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 - Non classable quant à la cancérogénicité chez l'homme

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.
Toxicité pour le développement Aucune information disponible.
STOT - exposition unique Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée Aucune information disponible.
Toxicité chronique Aucune information disponible.
Effets sur les organes cibles Aucune information disponible.
Danger d'aspiration On ne sait pas qu'il s'agit d'un danger d'aspiration.

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH

ATEmix (oral) Aucune information disponible.
ATEmix (par voie cutanée) Aucune information disponible.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

0 % du mélange est constitué de composants dont les dangers pour le milieu aquatique sont inconnus

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques
2-butoxyéthanol 111-76-2	-	1490 : 96 h Lepomis macrochirus mg/LC50 statique 2950 : 96 h Lepomis macrochirus mg/LC50	1000: 48 h Daphnia magna mg/L CE50

Persistence et dégradabilité

Facilement biodégradable.

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Autres effets indésirables

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Traitement des déchets**

Méthodes d'élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

Emballages contaminés Ne réutilisez pas les contenants vides.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Dot	Non réglementé
IMDG	Non réglementé
IATA	Non réglementé

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES**Inventaires internationaux**

TSCA	Conforme
DSL/NDSL	Conforme

Légende :

TSCA - Inventaire de l'article 8(b) de la Toxic Substances Control Act des États-Unis

LIS/LE - Liste intérieure des substances du Canada/Liste extérieure

Réglementation fédérale des États-Unis**LEP 313**

Article 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient pas de produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 de la partie 372 du Code of Federal Regulations.

Nom chimique	LEP 313 - Valeurs seuils %
2-butoxyéthanol 111-76-2	1.0

SARA 311/312 Catégories de danger

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Libération soudaine du risque de pression	Non
Danger réactif	Non

Loi sur l'assainissement de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en tant que polluants en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériel, tel qu'il est fourni, ne contient aucune substance réglementée en tant que substances dangereuses en vertu de la Loi sur l'indemnisation et la responsabilité en matière d'intervention environnementale globale (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques en matière de rapports au niveau local, régional ou étatique concernant les rejets de ce matériel.

Réglementation des États-Unis**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris fortes brumes inorganiques contenant de l'acide sulfurique, Diéthanolamine et 1,4- Dioxane qui sont connus de l'État de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, allez à www.P65Warnings.ca.gov.

Règlement sur le droit à l'information des États américains

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par les réglementations de l'État sur le droit à l'information

Nom chimique	New Jersey	Le Massachusetts	Pennsylvanie	Californie
2-butoxyéthanol 111-76-2	X	X	X	X

Renseignements sur l'étiquette de l'EPA des États-Unis

Numéro d'homologation des pesticides Sans objet

de l'EPA

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

<u>NFPA</u>	Danger pour la santé	1	Inflammabilité	0	Instabilité	0	Dangers physiques et chimiques	-
<u>SSR</u>	Danger pour la santé	1	Inflammabilité	0	Danger physique	0	Protection personnelle	X

Préparé par Aramsco
Santé et sécurité environnementales

Date de révision 28 Avr 2023

Note de révision
28 Avr 2023 Mettre à jour les informations prop 65
13 mars 2017 Aucune information disponible

Références FDS d'ingrédients bruts

Clause de non-responsabilité

La (M)SDS a pour but de fournir un bref résumé de nos connaissances et de nos conseils concernant l'utilisation de ce matériel. Les informations contenues ici ont été compilées à partir de sources considérées par Bridgewater LLC comme fiables et sont exactes au meilleur de la connaissance de la Société. Il ne s'agit pas d'un document exhaustif sur les réglementations mondiales en matière de communication des dangers.

Cette information est offerte de bonne foi. Chaque utilisateur de ce matériau doit évaluer les conditions d'utilisation et concevoir les mécanismes de protection appropriés pour prévenir l'exposition des employés, les dommages matériels ou le rejet dans l'environnement. Bridgewater LLC n'assume aucune responsabilité pour les blessures au destinataire de tiers, ou pour tout dommage à toute propriété résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Fin de la fiche signalétique